



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

PV N°3

Procès-verbal de l'Assemblée des propriétaires du SAF Rocourt Lundi 30 mars 2015 20h00 à la Salle Communale de Rocourt

Présents

Président du SAF :	M. Claude Laville
Directeur technique :	M. Bernard Studer
Service de l'économie rurale :	M. Pierre Simonin
Commission d'estimation :	M. Jean-Louis Beuret
Secrétaire caissière du SAF :	Mme Isabelle Mouhay

1. Accueil et salutations

A 20h00, le Président du SAF Rocourt, M. Claude Laville ouvre l'assemblée en saluant les propriétaires et en les remerciant de leur présence à cette assemblée.

Les propriétaires ont été convoqués personnellement à cette assemblée par lettre du 24 février 2015 ainsi que par avis dans le Journal Officiel du 25 février 2015.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nominations de deux scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2013
4. Rapport du Président du SAF
5. Comptes 2013-2014. Rapport des vérificateurs des comptes et décharge au Comité
6. Rapport du Président de la Commission d'estimation
7. Rapport du Directeur technique
8. Information sur le dossier de dépôt public de la première étape de travaux
9. Information sur les plantations volontaires d'arbres fruitiers haute-tige
10. Rapport du Service de l'Economie Rurale
11. Divers.

2. Nomination de deux scrutateurs.

Messieurs Romain Jubin et Damien Vuillaume sont nommés scrutateurs.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2013

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2013 est accepté sans modifications avec remerciements à son auteur.

4. Rapport du Président du SAF

Claude Laville souligne que depuis la dernière assemblée, c'est la phase la plus importante du SAF qui s'est déroulée, soit l'entrée en possession des terres le 1^{er} octobre 2014.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Le Président tient à relever que tant l'étape de la répartition des terres que l'étape du piquetage se sont déroulées dans de très bonnes conditions toutes les oppositions ont pu être levées et aucun recours n'a été déposé.

Il remercie les propriétaires de leur souplesse ainsi que la commission d'estimation qui a su œuvrer au mieux en respectant les vœux et désirs de chacun.

Claude Laville indique les différents sujets que le comité du SAF a abordés.

- a) Organisation d'une séance sur le thème de l'érosion des terres. Les agriculteurs de Rocourt ont adhéré à ce projet d'analyse. Les coûts estimés à Fr. 3'000.— seront subventionnés.
- b) Une réunion a eu lieu entre les agriculteurs, le bureau Natura et le canton. Le réseau OQE est prêt. La durée de l'engagement pour le réseau écologique est de 8 ans.
- c) En vue de la réalisation du projet d'itinéraire cyclable, une extension du remaniement sur Chevenez a été opérée. En février 2015, les maires des communes de Haute-Ajoie et de Rocourt ainsi que le Comité du SAF se sont rencontrés en vue d'écrire au canton pour faire avancer ce dossier.
- d) Un appel d'offre a été lancé dans le JO du 11 mars pour la 1ère étape des travaux. En principe l'adjudication des travaux interviendra en mai 2015, permettant ainsi le début des travaux en août 2015.
- e) Le dépôt public a été publié le 18 mars et jusqu'au 7 avril 2015. (voir point 8 de l'ordre du jour).
- f) Le SAF a sollicité un crédit d'investissement auprès de la RCJU afin de pouvoir assumer le paiement des travaux. En raison d'Optima, il est à prévoir que le total des subventions cantonales ne pourra être versé avant la fin des travaux.

Claude Laville termine son rapport en remerciant vivement Bernard Studer, lequel a rondement mené cette première étape de remaniement de par ses compétences, sa souplesse ainsi que par son immense travail fourni.

Pour la deuxième étape, c'est l'associé de Bernard Studer, M. Claude Ciochi qui suivra les travaux.

En conclusion, le président remercie Jean-Louis Beuret président de la Commission d'estimation qui par son expérience et son sens de la diplomatie a su trouver des solutions convenant le mieux possible à chacun. Il remercie les membres du Comité du SAF ainsi que les propriétaires pour leur engagement positif à trouver des solutions.

5. Comptes 2013 et 2014. Rapport des vérificateurs des comptes et décharge au Comité

Le Président passe la parole à la caissière, Isabelle Mouhay pour la lecture des comptes 2013 et 2014.

Produits d'exploitation	2013	2014
Compte 5000 « Contributions des propriétaires »	Fr. 61'163.43	Fr. 60'933.73
Compte 4095 « intérêts actifs »	Fr. 102.40	Fr. 140.60
Compte 6020 « subventions cantonales AF »	Fr. 42'000.--	Fr. --.--
Compte 6030 « subventions fédérales AF »	Fr. 40'000.--	Fr. --.--
Au total les produits se montent à	Fr. 143'265.83	Fr. 61'074.33



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

	2013	2014
Charges d'exploitations subventionnées		
Compte 3010 « Frais de géomètre »	Fr. 29'160.--	Fr. 120'713.75
Compte 3020 « Frais d'estimation »	Fr. 22'247.40	Fr. 7'185.10
Compte 3030 « autres mandataires »	Fr. 20'038.05	Fr. 14'813.55
Compte 3053 « divers »	Fr. 1'124.--	Fr. 1'176.75
<i>Sous-total de charges subventionnées</i>	<i>Fr. 72'569.45</i>	<i>Fr. 143'889.15</i>
 Charges d'exploitation non subventionnée		
Compte 4010 « Indemnités, salaires »	Fr. 2'636.75	Fr. 3'044.50
Compte 4080 « frais généraux divers »	Fr. 529.75	Fr. 1'972.--
Compte 4090 « Int. & frais banque »	Fr. 167.45	Fr. 156.20
Compte 4100 « Travaux non subv et hon. »	Fr. --	Fr. 25.75
Compte 4110 AVS/AC/AI/APG	Fr. 2'551.30	Fr. 1'089.95
Compte 4130 « Matériel bureau »	Fr. 288.80	Fr. 260.80
Compte 4140 « Tél., frais de port ».	Fr. 99.30	Fr. 180.75
<i>Sous-total charges non subventionnées</i>	<i>Fr. 6'273.35</i>	<i>Fr. 6'729.95</i>
 Au total, les charges se montent à	 Fr. 78'842.80	 Fr. 150'619.10
 d'où un résultat de	 Fr. 64'423.03	 Fr. -89'544.77
 Dans les comptes de bilan,		
ACTIF		
Compte 1200 Banque	Fr. 222'949.71	Fr. 110'748.60
Compte 1300 Débiteurs.	Fr. 1'353.10	Fr. 2'771.89
Compte 1400 Impôt anticipé	Fr. 43.50	Fr. 92.75
 Total Actif	 Fr. 224'346.31	 Fr. 113'613.24
 PASSIF		
Compte 2000 « créanciers »	Fr. 300.--	Fr. 567.95
Compte 2010 « créanciers AVS »,	Fr. 1'927.20	Fr. 470.95
Compte 2050, « Prêt RCJU »	Fr. 40'000.--	Fr. 20'000.--
Compte 2990, « bénéfice reporté »	Fr. 117'696.08	Fr. 182'119.11
Compte 2995 « résultat de l'exercice »	Fr. 64'423.03	Fr. -89'544.77
 Total Passif	 Fr. 224'346.31	 Fr. 113'613.24

Les comptes 2013 ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs des comptes communaux soit par Mesdames Jacqueline Berber et Maude Kipfer le 27 mai 2014.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Les comptes 2014 ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs des comptes communaux soit par Madame Maude Kipfer et M. Gerhard Stegmann le 11 février 2015.

Les comptes 2013 et 2014 sont acceptés tels que présentés à l'unanimité. Le Président remercie la caissière de la bonne tenue de ses comptes.

6. Rapport du Président de la Commission d'estimation

Jean-Louis Beuret, président de la commission d'estimation présente son rapport. Il fait un bref historique des différentes étapes qui se sont déroulées depuis la dernière assemblée des propriétaires. L'année 2014 a été marquée par l'entrée en possession du nouvel état. Cette étape s'est passée dans de très bonnes conditions. Deux visites fédérales ont également marqué cette année 2014. En parallèle, le PAL de Rocourt a été révisé et des démarches ont été prises avec la Commune de Haute-Ajoie pour le prolongement de l'itinéraire cyclable.

Jean-Louis Beuret est satisfait de l'ensemble du déroulement des différentes activités menées au sein de sa commission. Il remercie également chacun pour l'esprit positif dans lequel il a pu œuvrer.

7. Rapport du Directeur technique

M. Bernard Studer géomètre au bureau Rolf Eschmann SA et Directeur technique du SAF Rocourt fait lecture de son rapport :

« La dernière fois que notre syndicat s'est réuni en assemblée, c'était le 10 juin 2014 pour prendre connaissance du projet de nouvelle répartition des terres qui faisait alors l'objet d'un dépôt public. La tension était alors à son comble. Elle est depuis lors évidemment retombée.

Au total, 12 oppositions ont été formulées contre le dossier mis en dépôt public. 9 oppositions portaient sur le projet de nouvel état et 5 portaient sur le projet général, soit le réseau de desserte et les mesures de compensation et de remplacement de milieux naturels.

La grande majorité des doléances a pu être prise en compte et le projet de nouvel état a été adapté afin qu'il corresponde au mieux aux attentes des propriétaires. Des négociations ont dû être menées entre certains exploitants, l'office de l'environnement, le bureau Nature, la commission d'estimation et la direction technique afin de trouver une solution équilibrée conciliant les intérêts de l'agriculture et de la protection de la nature.

Cette période intense de négociation précédant la décision d'entrée en possession a permis d'améliorer la qualité du projet. Durant tout le processus, chacun a dû faire des concessions pour permettre finalement aux propriétaires de toucher leurs nouvelles terres à l'automne 2014. Il ne faut jamais oublier que, dans un remaniement parcellaire, le dossier du nouvel état ne reflète pas la somme des solutions idéales pour chaque propriétaire pris individuellement, mais qu'il constitue bel et bien le fruit d'un consensus général.

Le 7 juillet 2014, le SAF de Rocourt adressait au Département de l'Economie et de la Coopération par le biais du Service de l'économie rurale la demande formelle d'entrée en possession des terres. Le 13 août 2014, M. le Ministre Michel Probst signait l'arrêté permettant cette entrée en possession. Cet arrêté pouvant faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours, il a fallu attendre le 13 septembre 2014 pour être totalement certain que les propriétaires pourraient bel et bien toucher leurs nouvelles terres au 1^{er} octobre 2014.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Les nouvelles parcelles ont alors pu être piquetées dans le terrain par la direction technique en moins de 3 semaines. Des adaptations mineures, inévitables dans tout projet de RP ont été opérées en accord avec les propriétaires fonciers.

L'hiver 2014-2015 a été consacré à l'affinage du projet de réseau écologique par des discussions entre les agriculteurs, le bureau Natura, la Commission d'estimation et la direction technique. Ce projet comprend en plus des mesures de compensation et de remplacement imposées par le remaniement parcellaire, des mesures volontaires choisies par les exploitants et qui portent sur des milieux nouveaux ou existants. Ce réseau écologique renforce les qualités paysagères de ce coin de pays en favorisant le développement des espèces cibles tout en apportant une contribution supplémentaire aux agriculteurs prenant en compte les contraintes supplémentaires subies. Pour le syndicat, le succès de ce réseau apporte également une augmentation du taux de subvention de la Confédération de 1%, soit plus 30'000 fr.

Aujourd'hui, 58 ha de surfaces de promotion de la biodiversité ont été annoncés dans le réseau, ce qui correspond à plus de 19% de la surface du périmètre concerné. Il s'agit essentiellement de prairies et de pâturages extensifs complétés par des éléments bocagers et des vergers.

Dès le printemps 2015, l'attention de la direction technique puis du comité s'est portée sur la préparation de la première et unique étape de travaux. Elle vous sera présentée au point 8 de l'ordre du jour.

6 mois après l'entrée en possession des terres, permettez-moi de tirer un premier bilan de ce remaniement parcellaire de Rocourt. En tant que directeur technique, le principal enjeu de la phase d'étude d'un remaniement parcellaire est de respecter le délai d'entrée en possession. Grâce à l'appui de la Commission d'estimation et en particulier de son président Jean-Louis Beuret que je tiens ici à remercier, nous avons pu tenir ce délai.

Le projet de nouvelle répartition des terres s'est construit de manière itérative essentiellement durant l'année 2013 et le début de l'année 2014. Après certaines journées de vœux, nous avons parfois l'impression de faire du sur place, voire de régresser ! Mais grâce à la compréhension et aux concessions de chacun, un projet équilibré a pu voir le jour. Je suis parfaitement conscient que dans un tel processus qui touche la propriété foncière – sujet sensible s'il en est – la direction technique ne peut pas faire systématiquement l'unanimité. Ce qui compte à mon sens, c'est le maintien d'un état d'esprit constructif et le respect mutuel entre propriétaires et instances techniques dont la qualité première doit être l'impartialité. Une fois ce remaniement parcellaire achevé, j'espère pouvoir encore serrer la main de chacun d'entre vous sans arrière-pensée.

Même si par ma fonction de directeur technique, je ne suis par essence pas objectif, je suis persuadé que les améliorations foncières constituent une opportunité unique pour d'une part renforcer les bases de production agricole et d'autre part pour améliorer les qualités paysagères d'un site et renforcer certains milieux naturels. Un remaniement parcellaire laisse une empreinte forte dans le territoire. J'ose espérer que cette empreinte sera perçue de manière positive et qu'elle apportera une plus-value pour plusieurs générations à la commune de Rocourt ou à la commune de Haute-Ajoie...

Les améliorations foncières actuelles, à l'image du RP Rocourt, concilient les différents intérêts en présence. Les milieux agricoles ont parfois l'impression que les préoccupations environnementales prennent le pas sur la rationalisation des conditions d'exploitations. Il faut relativiser cette impression. Ici à Rocourt, les mesures de compensation écologiques supplémentaires imposées par le SAF ont été discutées avec les exploitants. Les mesures et emplacements retenus constituent à mon sens de bon compromis.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Au terme des travaux, les exploitants Rocourt disposeront d'un excellent outil de travail leur permettant d'affronter les défis futurs auxquels ils seront confrontés. La collectivité disposera d'un réseau de chemins propices aux activités touristiques et de loisirs avec un territoire aux qualités paysagères encore renforcées. L'aménagement d'un nouvel itinéraire cyclable, sécurisé et en-dehors du réseau routier apportera un plus évident à tous les adeptes de la petite reine, qu'ils soient touristes ou habitants du coin.

Pour conclure, je tiens encore ici à apporter mes remerciements au Comité du SAF en particulier à son président Claude Laville pour la confiance qu'il nous a accordée tout au long de la procédure. Je remercie également les instances cantonales, en particulier M. Pierre Simonin du service de l'économie rurale pour son encadrement, ses précieux conseils et la suite qu'il donne aux dossiers qu'on lui soumet. Merci de votre attention »

8. Information sur le dossier de dépôt public de la première étape de travaux

Bernard Studer présente ce point, selon **annexe 1**

Les travaux seront échelonnés sur 3 à 4 ans, en fonction des liquidités. En premier on construira les chemins dans les secteurs où il n'y en a pas. C'est Claude Ciochi, associé de Bernard Studer qui suivra les travaux.

Quelques précisions de détail sur différents tracés sont demandées. Il est souligné que l'aménagement de l'itinéraire cyclable à l'entrée du village de Rocourt sera entièrement financé par le canton, ceci quand les finances cantonales le permettront.

Claude Laville ajoute que des mesures seront prises afin que l'ancienne route de Réclère ne devienne pas une route de transit, ensuite de quoi il remercie Bernard Studer de sa présentation

9. Information sur les plantations volontaires d'arbres fruitiers haute-tige

Bernard Studer explique qu'en 2001 745 fruitiers ont été recensés par la FRI sur le territoire de Rocourt dont l'état sanitaire de 43 % est dégénéré et 10 % ont disparus.

Dans le cadre du remaniement, 39 fruitiers sont supprimés et remplacés par 72 nouveaux. Les mesures de compensation générales prévoient la plantation de 105 fruitiers supplémentaires. Afin d'améliorer encore le bilan écologique du RP il est possible de faire des plantations volontaires.

Bernard Studer explique les principes applicables aux plantations volontaires de fruitiers :

- Les plants sont fournis par le SAF
- La plantation et la protection éventuelle contre les dégâts du bétail sont à charge du propriétaire
- Les plantations doivent intervenir durant l'hiver 2015-2016
- Les plants sont uniquement haute-tige
- Le choix des essences revient au propriétaire
- La plantation de nouveaux fruitiers ne donne pas la possibilité de supprimer des anciens. Les arbres existants sont protégés. Toute demande de suppression doit faire l'objet d'une demande d'autorisation selon l'art. 48 LAS à transmettre à la Commune
- Les nouvelles plantations sont protégées par leur inscription au PAL
- L'emplacement des nouvelles plantations sera à coordonner avec l'exploitant du secteur, le directeur technique et le mandataire nature.



Isabelle Mouhay